

Sujet : [INTERNET] Aviron

De : PATRICK THOUARD <patrick.thouard@nogat.com>

Date : 15/12/2022 10:53

Pour : pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr

Madame, Monsieur

En consultant le projet de décret de la réserve naturelle, je suis stupéfait de voir que la pratique d'aviron et de stand up paddle ne soit pas mentionnée à l'article 15.

Je pratique l'aviron depuis plusieurs années à Nogent sur seine et couramment nous naviguons jusqu'à Marnay sur seine toujours en parfaite cohésion avec le respect du milieu naturel.

Chaque année le club participe aux actions berges saines et à d'autres activités.

Ce serait injuste que le club du C.A.N ne puisse poursuivre ses activités sportives.

Je vous demande donc, qu'une modification soit apportée à l'article 15.

Patrick THOUARD

Adhérent au club d'aviron nogentais